

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente-et-un du mois de janvier à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mil vingt-quatre.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Guillaume DUMAY - Bernard ESNAULT (suppléant de Laurent CHAT) - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jacky GUYON - Jean-Claude KHEBIZI (suppléant de Gilles BONNEAU) - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Claude MAULOISE - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Chantal ROYER - Stéphane VIGNOL (suppléant de Bernard HARCHEN) - Richard ZEIGER

Absents : Gilles BONNEAU - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY

Pouvoirs : Rémy-CLERIN donne pouvoir à Jean-Noël LOURY
Grégory DORTE donne pouvoir à Jean LESPINE
Robert MESLIN donne pouvoir à Jean DESNOYERS
Hervé RATON donne pouvoir à Philippe MAILLET

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	25
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes Pour :	29
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 07/2024

Objet : Dispositif « Les Générateurs » et recrutement d'un agent par le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY)

En avril 2020, l'Etat français a défini des objectifs dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) :

- Atteindre 40 % de sa production électrique issue d'énergies renouvelables (EnR) en 2030 ;
- Multiplier par 2,2 la puissance éolienne installée et par 4,5 les capacités photovoltaïques d'ici 2028.

Pourtant, deux principaux freins persistent pour développer de l'énergie dans les territoires : le manque d'accompagnement au montage de projet et le besoin de compétences techniques en matière d'énergies renouvelables électriques.

Afin de répondre à ces problématiques, le ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont mis en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour recruter des conseillers en région et ainsi répondre aux besoins d'ingénierie des collectivités. Le réseau « Les Générateurs » est officiellement lancé en 2022.

Les Générateurs est un réseau de conseillers co-financé par l'ADEME et les Régions. Présents en France métropolitaine et dans les outre-mer, les missions principales des Générateurs sont :

- Apporter un conseil de premier niveau neutre et objectif aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables éolien et photovoltaïque ;
- Permettre la montée en compétence des collectivités en amenant une expertise technique, juridique et financière sur les phases amont des projets éoliens et photovoltaïques ;
- Aider à l'émergence de projets d'énergies renouvelables construits avec les territoires et en lien avec les objectifs de développement locaux et régionaux.

En effet, ces conseillers feront le lien avec les stratégies de développement territoriales (PCAET, CRTE et autre démarche d'engagement volontaire) afin d'aider au positionnement des collectivités et assurer que les projets s'inscrivent bien dans ce cadre. Dès lors, les collectivités pourront en toute légitimité assurer à minima un rôle de facilitation des projets dans l'écosystème territorial.

Le programme s'étale sur 3 ans avec des actions d'animation, de communication et de formation assorti de rapports d'activité.

Le programme permet en outre de bénéficier :

- D'une aide financière sur les postes, à laquelle peut s'ajouter une aide pour les actions d'animation, de communication et de formation,
- D'un accompagnement technique : experts de l'ADEME spécialisés sur les thématiques rencontrées par les collectivités sur le développement de ces projets.

Au regard de la dimension régionale, de la légitimité des syndicats d'énergie et des sociétés d'économie mixte dont l'activité exercée est celle du développement des énergies renouvelables, l'Alliance des 8 Syndicats d'Énergie a décidé de présenter des candidatures groupées. Les conventions avec l'ADEME sont directement signées avec le ou les syndicats qui porte(nt) le ou les poste(s).

En l'occurrence, le SIDEC (Syndicat Mixte d'Énergies d'Équipements et de Communication du Jura) et le SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire) portent ainsi une candidature au nom des syndicats d'énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté, à l'instar de certaines actions déjà mutualisées tel que le groupement d'achat d'énergies.

Le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre) s'est proposé pour procéder au recrutement d'un quatrième agent spécialisé en énergies renouvelables visant à renforcer les moyens humains alloués à ce dispositif au sein de l'Alliance des 8 syndicats d'énergies.

Néanmoins, suite à candidature infructueuse du SIEEEN pour recruter un ETP, le SDEY propose de porter ce recrutement à la place du SIEEEN au sein de son effectif et dans les locaux à Auxerre.

Pour rappel, le dispositif les Générateurs a déjà été présenté lors du comité syndical du 23 octobre 2023 et a fait l'objet d'un accord du comité syndical sur les termes suivants :

- Approuve les candidatures collectives à l'AMI « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques »
- Approuve le portage de ces candidatures par le SIDEC et le SYDESL, au nom des 8 syndicats d'énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté,

- Autorise le SDEY à s'associer à cette démarche collective,
- Autorise les participations financières du SDEY, dont les montants seront communiqués par le SYDESL ou un autre SDE chaque année, résultant du reste à charge généré dont le montant sera réparti entre les 8 syndicats de l'Alliance BFC, à savoir les dépenses payées par le SYDESL et le SIDEC ou un autre SDE déduction faite des subventions de l'ADEME,
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Valide** le recrutement d'un poste au sein des effectifs du SDEY de conseiller Les Générateurs dans le cadre du dispositif de l'ADEME « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques » ;
- **Crée** un poste non permanent d'ingénieur territorial (catégorie hiérarchique A - grade d'ingénieur ou ingénieur principal) à temps complet au service technique, en Contrat de projet pour une durée de 36 mois pour cette mission, renouvellement possible selon la réalisation du projet dans la limite des 6 ans. La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emplois concerné.
- **Modifie** le tableau des effectifs du SDEY en conséquence ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférent dont la convention avec l'ADEME et l'Alliance des 8 syndicats d'énergie de la région BFC ;
- **Prend acte** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024 et suivants.

Fait et délibéré en séance

Le 31 janvier 2024

Le Président

Jean-Noël LOURY